



ATTESTATION DE FOURNITURE DES DÉCLARATIONS SOCIALES ET DE PAIEMENT DES COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS

Article L. 243-15 du code de la Sécurité sociale

2/2

CODE DE SÉCURITÉ

1X1KKCX92263G15

La vérification de l'authenticité et de la validité de ce document s'effectue sur www.urssaf.fr

SAS LAUMONIER
IMMEUBLE ARCTURUS
68 RUE VILLENEUVE
92110 CLICHY

En votre qualité d'employeur, la présente attestation de fourniture des déclarations et de paiement des cotisations de Sécurité sociale et d'allocations familiales, de contributions d'assurance chômage et de cotisations AGS, vous est délivrée :

- pour un effectif de 26 salariés,
- pour une masse salariale de 101405 euros,
- au titre du mois de décembre 2017,
- et au titre du (des) établissement(s) suivant(s) :

ÉTABLISSEMENTS CONCERNÉS

NUMÉRO SIRET

IMMEUBLE ARCTURUS
68 RUE VILLENEUVE

92110 CLICHY

82994838900012

ATTESTATION DE L'UNION DE RECouvreMENT

La présente attestation ne préjuge pas de l'exactitude des bases sur lesquelles elle a été établie et ne vaut pas renonciation au recouvrement des éventuelles créances contestées.

Le Directeur soussigné certifie qu'au titre du (des) établissement(s) ci-dessus désigné(s), l'entreprise est à jour de ses obligations en matière de cotisations de Sécurité sociale et d'allocations familiales, de contributions d'assurance chômage et de cotisations AGS* à la date du 31/12/2017.

Fait à : MONTREUIL
le : 24/01/2018

Le Directeur
ou son délégué

Vincent GUERINET

* Cette attestation concerne les contributions d'assurance chômage et cotisations AGS dues au titre des rémunérations versées à compter du 1er janvier 2011. Pour les périodes antérieures à cette date, il convient de se rapprocher de Pôle Emploi.